



# Comité de parents Marie-Victorin

Procès-verbal de la séance du  
10 janvier 2022

001-Adrien-Gamache	Mickaël Perreault	027-Hubert-Perron	Mariannick Archambault
275-André-Laurendeau	Olivier Bourreau (s)	169-Jacques-Ouellette	ABSENT
276-Antoine-Brossard	Gaëlle Goutier	280-Jacques-Rousseau	Stéphane Simard
002-Armand-Racicot	ABSENT	030-Joseph-De Sérigny	Paola Andrea Diaz Vargas
165-Bel-Essor	ABSENT	033-Lajeunesse	Aline Muteteri (s)
005-Bourgeois-Champagnat	Olivier Simo	035-Laurent-Benoît	Jean-Philippe Sénécal
006-Carillon	Tyna Phaneuf	038-Lionel-Groulx	ABSENT
007-Charles-Bruneau	Hugo Brossoit	059-Marcelle-Gauvreau	Marcelo Guerrero Salazar (s)
008-Charles-LeMoine	Samira Cherrak	039-Marie-Victorin (Brossard)	Célie Morellon
009-Christ-Roi	Nicola Grenon	040-Marie-Victorin (Longueuil)	Jean-François Morin
010-Du Curé-Lequin	Nicolas Calderon Asselin	041-Maurice-L.-Duplessis	ABSENT
017-D'Iberville	Nicolas Brosseau	284-Mgr.A.-M.-Parent	Maryse Villeneuve
032--De La Mosaïque	Sophie Allard	042-Monseigneur-Forget	Francis Rodrigue
026-De la Rose-des-Vents	ABSENT	086-Nouvelle école Greenfield Park	Alicia Davila Monterrey
013-De Maricourt	Julie Nadeau	043-Paul-Chagnon	ABSENT
014-De Normandie	Simon Morin	044-Paul-De Maricourt	ABSENT)
003-Des Mille-Fleurs	Maxime Cadieux	045-Pierre-D'Iberville	Thomas Chevalier
063-Des Petits Explorateurs	Jean-Philippe Gingras	046-Pierre-Laporte	Stéphane Karl Farmer
004-Des Quatre-Saisons	Dominique De Lierre	048-Préville	Julie Dufresne
016-Des Saints-Anges	Mélanie Chaussé	049-Rabeau	Justine Landreville (s)
028-Du Jardin-Bienvenue	Nathaniel Liberge	054-Sainte-Claire (Brossard)	ABSENT
060-Du Tournesol	Cyrille Tagne Wafo Jennifer Marie (s)	055-Sainte-Claire (Longueuil)	Philippe Meunier
031-Él de Greenfield Park	ABSENT)	287Saint-Jean-Baptiste	AUCUN
079-Él du Vieux-Longueuil	Carlos Andres Pelaez	050-Saint-Joseph	Esther Aumont-Duchesne
240-Él Lucille-Teasdale	Samira El Akili	110-Saint-Jude	AUCUN
076-École Mille-Sports	ABSENT	058-Saint-Laurent	Katherine Fournier Marcheterre
193-Éc. rég. du Vent-Nouv.	AUCUN	052-Saint-Romain	ABSENT
271-Éc. sec. de l'Agora	Annie Lecompte-Chauvin (s)	056-Samuel-De Champlain	Julie Latreille
218-École sec. Saint-Edmond	André Saint-Pierre	071-Tourterelle	Daniel Côté
168-École spec.des Remparts	AUCUN	064-Vauquelin	Audrey Desgagnés Alejandra Odgers (s)
020-Félix-Leclerc	Jérôme Savaria-Carrière	<b>Personnel</b>	
021-Gaétan-Boucher	Maxime Bleau	<b>Secrétaire administrative</b>	Geneviève Brochu
022-Gentilly-Boisé des Lutins	AUCUN	<b>Autres participants</b>	
023-George-Étienne-Cartier	ABSENT	<b>Représentant CCSEHDAA</b>	Nicolas Brosseau Shana Fortin-Gagnon
024-Georges-P. Vanier	Benoît Verdi (s)	<b>Directeur général adjoint</b>	Hugo Clermont
278-Gérard-Filion	AUCUN	<b>Autres participants du CSS</b>	Voir au point 4.
025-Guillaume-Vignal	Sébastien Pourcel (s)		

---

## **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE/CONSTATATION DU QUORUM**

---

L'ouverture de la rencontre se fait à 19 h 20 et le quorum est constaté.

---

## **2. PAROLE À LA PRÉSIDENTE / MOT DE BIENVENUE**

---

Le président M. Nicola Grenon ouvre l'assemblée en souhaitant la bonne année à tous les participants. Nous profiterons de cette rencontre pour faire un tour d'horizon de la situation actuelle et des mesures mises en place par rapport à la vaccination des élèves, les activités parascolaires, les bulletins, etc., avec les membres de la direction générale du Centre de services scolaire Marie-Victorin (CSSMV). M. Olivier Bourreau termine le mot de bienvenue avec une citation de l'écrivain, philosophe et poète Paul Valéry : « L'éducation ne se borne pas à l'enfance et à l'adolescence. L'enseignement ne se limite pas à l'école. Toute la vie, notre milieu est notre éducation, un éducateur sévère. »

---

## **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

### **Résolution CP20220110-01**

L'ordre du jour est proposé par M. Maxime Bleau appuyé par M. Olivier Bourreau sans modification.

**Adoptée à l'unanimité**

---

## **4. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN**

---

Le directeur adjoint du CSSMV M. Hugo Clermont est accompagné ce soir de ses homologues M<sup>me</sup> France Blouin et M. Marc-André Petit, de même que M<sup>me</sup> Sophie Dubé, directrice du Service des ressources éducatives.

M. Clermont avise l'assemblée que le retour mouvementé du congé des fêtes modifiera légèrement la façon dont la direction générale traitera leur point. Les équipes du CSSMV sont mobilisées pour organiser le mieux possible les services aux élèves, surtout pour les élèves vulnérables. La direction générale propose que M<sup>me</sup> Blouin et M. Petit présentent en deux volets l'état de situation sur les services éducatifs et l'état de situation sur les mesures sanitaires. La direction générale n'a pas eu le temps de préparer les réponses à toutes questions reçues d'avance, mais nous y reviendrons lors de la prochaine séance.

M<sup>me</sup> Blouin présente donc l'état de situation des services éducatifs. Les équipes sont à pied d'œuvre depuis le 30 décembre 2021, depuis qu'elles ont appris que les élèves ne revenaient pas en présentiel au retour des fêtes. Elle réalise que les équipes sont toutefois mieux préparés cette fois-ci pour faire face à cette réalité. Au nom de la direction générale, M<sup>me</sup> Blouin fait part de son empathie pour les parents qui font face à ce grand défi qui est d'accompagner leurs enfants en enseignement en distance. C'est d'ailleurs pour cette raison que les équipes se sont mises au travail pour voir comment elles pouvaient soutenir les parents le mieux possible. La réussite de tous les élèves demeure toujours le principal objectif.

La première préoccupation du Service des ressources éducatives était d'organiser l'enseignement à distance en ouvrant les écoles régulières le plus rapidement possible au retour des fêtes. Le retour s'est fait sur 3 jours puisque certaines écoles étaient en pédagogie le 5 janvier tandis que d'autres écoles ne l'étaient pas et certaines écoles devaient prendre deux jours pour la distribution du matériel informatique. Le ministre de l'Éducation avait donné de 24 à 48 heures aux CSS pour basculer en enseignement à distance.

Les enseignants sont assujettis à respecter une grille de seuils minimaux déclinés par le ministre de l'Éducation dans un décret.

Voici un tableau récapitulatif\* des seuils minimaux de services au préscolaire et primaire :

	Heures d'enseignement ou d'activités de formation et d'éveil par semaine	Heures de travail autonome fourni par l'enseignant, par semaine, par élève	Heures de disponibilité de l'enseignant par jour ou par semaine pour répondre aux besoins des élèves
Préscolaire*	11,5 heures d'activités de formation et d'éveil en groupe ou personnalisées	2 heures d'activités ou de travail autonomes	2,3 heures par jour
1 <sup>er</sup> cycle primaire (1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> année)	10,5 heures d'enseignement	3 heures	2,5 heures par jour
2 <sup>e</sup> cycle primaire (3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> année)	13 heures d'enseignement	5 heures	2 heures par jour
3 <sup>e</sup> cycle primaire (5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> année)	13 heures d'enseignement	7,5 heures	2 heures par jour

\*Source : Consignes applicables en milieu scolaire en contexte de pandémie (COVID-19), informations complémentaires à l'intention du réseau scolaire, dernière mise à jour : 21-01-2022 : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/covid-19/consignes-scolaire.pdf?1639771591#:~:text=Le%20port%20du%20masque%20d,cadre%20des%20projets%20p%C3%A9dagogiques%20particuliers.>

Les élèves du secondaire eux suivent leur horaire régulier. À l'intérieur de ces horaires réguliers, la DG a proposé aux directions d'établissement d'organiser l'enseignement en respect de l'enseignement à distance, c'est-à-dire en introduisant des périodes de travail personnel et des périodes de disponibilité des enseignants afin que les élèves ne soient pas en présence virtuelle pendant 5 heures.

Les écoles spécialisées sont demeurées ouvertes, même avant les fêtes, ce qui a été un réel défi d'organisation.

Le prochain défi du SRÉ est d'ouvrir certaines classes spécialisées. Des classes ont déjà été identifiées (DM, DIM, stimulation précoce, DIL, et quelques élèves à l'hôpital Charles-Le Moyne) et ouvriront les 11, 12 et 13 janvier.

Le SRÉ déposera dans le prochain Info-parents l'adresse Internet qui mène aux outils développés pour les parents.

#### *Classes spécialisées*

Le représentant de l'école d'Iberville demande ce qu'il adviendra du retour en classe des élèves d'autres classes spécialisées. Un plan de réouverture des classes spécialisées est prévu en trois phases. La première phase est donc enclenchée. Pour les deux autres phases, le SRÉ est en démarche avec les syndicats et les directions d'établissement. La DG doit s'assurer d'avoir les ressources humaines pour offrir les services nécessaires aux élèves et doit s'assurer la sécurité du personnel et des élèves.

#### *Coût des services professionnels au privé*

Une question avait été posée concernant les coûts pour avoir accès aux services professionnels au privé si ce service ne pouvait être offert à l'école. Les représentants veulent savoir si le MEQ va financer davantage ce service compte tenu qu'on envisage de faire affaire au privé. L'enjeu n'est pas financier, l'enjeu est de trouver des ressources, même au privé, pour répondre aux besoins des élèves.

M. Marc-André Petit poursuit le point avec le volet règles sanitaires et mesures en lien avec la COVID.

#### *Coût d'asphaltage*

Un représentant aimerait savoir si les coûts d'asphaltage ont une répercussion sur le budget et sur les échéanciers. Il y a effectivement un impact au niveau budgétaire, le CSSMV est toutefois capable d'éponger le

tout quand même, mais il n’y a pas d’impact sur les échéanciers. Le gros impact se situe au niveau des bassins de rétention qui viennent complexifier les travaux.

#### *Suivi COVID*

Les équipes des mesures sanitaires ont travaillé pendant le congé des fêtes pour donner une pause aux directions d’établissement, faire la vigie avec la santé publique, faire la tournée des établissements scolaires pour s’assurer que tout fonctionne bien.

#### *Deuxième dose de vaccin*

La date reçue lors de la première dose est approximativement la bonne, dans la mesure où les écoles sont rouvertes et s’il n’y a pas de journée pédagogique ou de sortie scolaire. Le calendrier de vaccination sera acheminé dès qu’il sera connu. Pour les autres vaccins donnés à l’école (VPH et hépatites A et B), les CISSS ont remis des calendriers de rattrapage aux directions d’établissement.

#### *Autotests*

Il y aura redéploiement d’autotests pour les élèves du primaire les semaines du 17 et du 24 janvier. Une troisième boîte sera distribuée au début du mois de février. M. Petit rassure les parents que les écoles ont des tests PanBio en quantité suffisante (ces derniers se font à l’école uniquement). Le CSSMV a questionné le MEQ qui va questionner la santé publique quant à la sensibilité des tests au froid, mais n’a pas plus de détails.

#### *Lecteurs CO<sub>2</sub>*

Le CSSMV a reçu les lecteurs en continue de CO<sub>2</sub>. La moitié des écoles ont des lecteurs installés, et le tiers de ceux-ci sont calibrés. La direction aura un tableau de bord pour vérifier les données. Les valeurs ne seront sans doute pas diffusées publiquement chaque jour, mais la fréquence reste à voir.

---

## **5. PAROLE AUX REPRÉSENTANTS (QUESTIONS À LA DIRECTION GÉNÉRALE)**

---

### **5.1 QUESTIONS DE PRÉCISIONS (ÉCOLES 240 ET RÉPARTITION DES SERVICES ÉDUCATIFS 2022-2023)**

---

Il n’y a pas de questions suite aux consultations des CÉ.

### **5.2 QUESTIONS REÇUES D’AVANCE**

---

#### *Bulletin décalé*

M<sup>me</sup> Dubé précise que le ministre a annoncé que le bulletin de la première étape serait possiblement reporté au 11 février, malgré qu’il n’ait pas fait d’écrit légal encore. Les équipes-écoles sont déjà en pourparlers avec leur CPEE pour voir si elles souhaitent produire le bulletin à la date prévue ou si elles souhaitent se prévaloir du report. Si la date devait être changée, le point devra être apporté en CÉ parce qu’il s’agit d’une disposition du régime pédagogique.

#### *Activités parascolaires*

Les modalités du retour des activités parascolaires ne sont pas connues encore.

#### *Mesures sanitaires*

En date du 10 janvier, il n’y a pas de modification pour la gestion des masques. Le CSSMV doit se conformer aux règles de la santé publique et aux règles du CNESST.

### **5.3 AUTRES QUESTIONS**

---

Le représentant de l’école Pierre-Laporte demande si de nouvelles autorisations seront nécessaires pour la deuxième dose de vaccin. La DG prend la question en note et s’informerait auprès de la santé publique.

La représentante du CCSEHDAA demande si un enfant qui a reçu une première dose en clinique peut avoir sa deuxième dose à l’école. Tout est possible, un enfant qui a reçu sa première dose en clinique peut recevoir sa deuxième dose à l’école et vice-versa.

La représentante de l'école Des Quatre-Saisons demande si école peut décider d'impliquer des mesures sanitaires supplémentaires (référence aux élèves du primaire qui ne sont pas tenus de porter le masque). Les règles, même si elles sont d'initiative locale, sont toujours validées par la santé publique. Une direction ne peut donc pas prendre de telles décisions.

Le représentant de l'école Marcelle-Gauvreau se questionne sur le fonctionnement des installations des détecteurs CO<sub>2</sub>. Le Service des ressources matérielles a priorisé les écoles dont la mesure démontrait un taux de plus de 2 000 ppm (pas d'école ciblée au CSSMV); en priorité deux, les écoles dont la mesure démontrait un taux entre 1 500 et 1 999 ppm (5 écoles ciblées au CSSMV, détecteurs déjà installés et calibrés) et enfin, en priorité trois, les écoles spécialisées (terminées cette semaine). Les taux de toutes les autres écoles se situaient en bas de 1 499 ppm. L'échéancier va jusqu'en juin, toujours dépendamment de l'approvisionnement.

Un représentant s'interroge sur la ventilation des classes dont les fenêtres ne s'ouvrent pas. Celles-ci ont alors accès au système de ventilation mécanique.

Un représentant a demandé si on prévoyait un retour aux bulles-classes. Il s'agit d'une consigne de la santé publique et il n'en est pas question pour le moment.

Le représentant de l'école du Curé-Lequin questionne la direction générale sur les phases de réfection des cours d'école. Le CSSMV demandent aux directions d'établissement de consulter la communauté éducative dans une première phase. M. Petit rectifiera le tir avec la direction de cet établissement précisément.

Le représentant de l'école secondaire Jacques-Rousseau demande si un retour aux classes hybrides du type journées à la maison/journée à l'école est envisagé. Le CSSMV ne peut pas le déterminer lui-même. Les consignes viendront du MEQ.

Il se questionne également sur les évaluations ministérielles des élèves qui suivent un programme d'immersion en anglais. Quelques élèves devaient effectivement faire des épreuves ministérielles cette semaine. Celles-ci sont reportées les 24 et 31 janvier. Dans le cas où les fermetures seraient prolongées, M<sup>me</sup> Dubé voit trois cas de figure : 1<sup>er</sup>-Faire les évaluations à distance, mais ceci n'a pas envisagé par le MEQ jusqu'à maintenant; 2<sup>e</sup>-Reporter les évaluations, mais peu probable et 3<sup>e</sup>-Jugement des enseignants et annulation des épreuves ministérielles, ce qui est le plus probable.

La représentante de l'école secondaire de l'Agora se demande si une distribution de tests rapides est prévue pour les élèves du secondaire. Le ministre a annoncé que les élèves du secondaire en auront, mais il est encore impossible de prévoir s'ils les auront via l'école ou via la pharmacie.

---

## 6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

---

### 6.1 6 DÉCEMBRE 2021

---

#### Résolution CP20220110-02

Sous la proposition de M. Nicolas Calderon Asselin appuyé par M. Mickaël Perreault le procès-verbal du 6 décembre 2021 est adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

### 6.2 SUIVIS

---

Le président poursuit la réunion en informant les participants des différents suivis du comité de parents.

*Nomination des membres du C.A.*

L'avis du CPMV concernant le règlement pour la nomination des membres du C.A. a été envoyé au MEQ.

### *Comité environnement*

L'exécutif du CPMV a demandé à la direction générale du CSSMV d'évaluer la possibilité d'avoir un parent au sein du comité environnement. Cette disposition n'est pas prévue par la LIP, mais serait cohérente avec les différentes collaborations déjà existantes entre le CP et le CSSMV.

### *Tableaux de contrôle des projets éducatifs*

Le Secrétariat général du CSSMV a annoncé la création de tableaux de contrôle du suivi des projets éducatifs pour les CÉ. Il s'agirait Site Web sur lequel on a des données. Le CP garde évidemment un œil sur cette arrivée.

### *Plan de lutte contre les violences à caractère sexuel*

Avant de se lancer de façon individuelle, le président du CP a demandé au CSSMV s'il n'y aurait pas une façon d'intégrer un plan de lutte contre les violences à caractère sexuel aux actuels plan de lutte contre l'intimidation dans les écoles. Le CSS est en réflexion.

### *Prix reconnaissance*

Le comité de parents Marie-Victorin souligne annuellement la participation et l'engagement bénévole des parents. Ainsi, on demande aux représentants et substituts d'inscrire des candidats, pouvant être une personne ou un groupe de personnes, qu'ils désirent présenter lors de la soirée reconnaissance que le CP tiendra en remplissant le formulaire FORMS. Une candidature sera retenue parmi toutes celles reçues recevra le prix reconnaissance de la fédération des comités de parents (FCPQ). Le formulaire doit être rempli avant le 29 mars 2022 : <https://forms.gle/mZ4rCtsWaksNVy1r9>.

### *Colloque FCPQ*

Les représentants intéressés à participer au colloque de la FCPQ qui aura lieu le 28 mai ont jusqu'au 26 avril pour manifester leur intention en remplissant le formulaire FORMS : <https://forms.gle/s8MDea3T51Jx9DDL7>.

### *Soirée plénière du CPMV à l'École hôtelière*

Une soirée plénière du CPMV est prévue le 24 mars à l'École hôtelière de la Montérégie. Voici la liste des sujets qui y seront discutés :

- A. Transport scolaire;
- B. Horaires et calendriers scolaires;
- C. Fonctionnement des conseils d'établissement;
- D. Fonctionnement du comité de parents;
- E. Structure scolaire (CSS, élections, taxes);
- F. Projet éducatifs (élaborations, idées, ...);
- G. Implication des parents dans l'école (bénévolat, OPP, ...);
- H. Financement (activités éducatives, fondation, ...);
- I. Aménagements (cours d'école, intérieur, environnement);
- J. Cyberintimidation et cyberdépendance;
- K. Processus de règlement des différends au CSS;
- L. COVID-19! conséquences scolaires et remédiation.

Si des représentants avaient des idées d'autres sujets, ils sont invités à les proposer aux membres de l'exécutif. <https://drive.google.com/file/d/1uDjY1s7BiRLyF-agKNEmPRDeOmiq1oxe/view>.

---

## 7. CONSULTATIONS EN COURS

---

### 7.1 ADOPTION DE LA RÉOLUTION SUR LE PTRDI 2022-2025

---

#### Résolution CP20220110-03

##### PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN 2022-2023, 2023-2024 ET 2024-2025 ET LISTE DES ÉCOLES ET DES CENTRES

CONSIDÉRANT que le comité de parents Marie-Victorin, selon l'article 193.2 de la Loi sur l'instruction publique, doit être consulté à chaque année sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du centre de services scolaire, la liste des écoles et des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes, ainsi que les actes d'établissement et ce, conformément à l'article 39 de cette même loi;

CONSIDÉRANT la présentation effectuée par le Service de l'organisation et du transport scolaire (SOTS) du Centre de services scolaire Marie-Victorin (CSSMV) lors du comité de parents du 8 novembre 2021;

CONSIDÉRANT les commentaires présentés aux représentants du SOTS du CSSMV lors du comité de parents du 6 décembre 2021;

CONSIDÉRANT les consultations menées par les représentants auprès des parents de leurs écoles;

IL EST PROPOSÉ PAR M. OLIVIER BOURREAU ET SECONDÉ PAR M. CYRILLE TAGNE WAFO QUE LE COMITÉ DE PARENTS MARIE-VICTORIN :

RECOMMANDE au conseil d'administration du CSSMV l'adoption du plan triennal de répartition et de destination des immeubles du CSS Marie-Victorin pour les années 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 et la liste des écoles et des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes ainsi que les actes d'établissement tels que présentés.

**Adopté à l'unanimité**

### 7.2 ADOPTION DE LA RÉOLUTION SUR LE CALENDRIER SCOLAIRE 2022-2023

---

#### Résolution CP20220110-04

##### CALENDRIERS SCOLAIRES 2022-2023

CONSIDÉRANT l'article 193, 7e alinéa de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la présentation faite par le Service de l'organisation et du transport scolaire du Centre des services scolaire Marie-Victorin des projets de calendrier scolaire 2022-2023 Préscolaire et primaire, du secondaire, du secondaire spécial le Bac de l'école secondaire Gérard-Filion, du CFER de l'école Jacques-Ouellette et du programme de français langue seconde de l'école secondaire Antoine-Brossard, lors du comité de parents du 8 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que la proposition initiale contient trois lundis de congé successifs (élection, férié et pédagogique), ce qui est déconseillé autant par les directions d'établissement que par les parents;

CONSIDÉRANT la résolution No CP20190114-03 adoptée à l'unanimité dans laquelle le comité de parents a déjà exprimé sa préférence pour que la journée pédagogique traditionnellement prévue à la fin du mois d'octobre soit déplacée le 1er novembre si le 1er novembre est un jour de semaine et compte tenu de la préférence souvent également exprimée à ce sujet par les enseignants;



CONSIDÉRANT la résolution N° CP1801-2016-03 adoptée à la majorité dans laquelle le comité de parents a déjà statué préférer que la période de congé à Noël débute toujours un lundi pour se terminer un vendredi;

CONSIDÉRANT le point souligné par les directions d'établissement secondaire qu'il n'est plus nécessaire qu'il y ait une journée pédagogique à une date différente pour le primaire et le secondaire en début d'année;

IL EST RÉSOLU PAR LE COMITÉ DE PARENTS, SUR PROPOSITION DE M. MICKAËL PERREAULT ET APPUYÉ PAR M. JÉRÔME SAVARIA-CARRIÈRE DE RECOMMANDER CE QUI SUIT :

QUE le conseil d'administration du CSSMV adopte le projet de calendriers scolaires 2022-2023 tel que présenté en intégrant les éléments suivants :

- la journée pédagogique du 17 octobre 2022 soit déplacée le 1er novembre 2022;
- la journée pédagogique du vendredi 23 septembre soit reportée au mercredi 21 septembre, en même temps que celle du primaire.

**Adopté à l'unanimité**

### **7.3 ADOPTION DES RÉOLUTIONS SUR LES RENOUVELLEMENTS D'ÉCOLES 240**

---

La représentante de l'école Saint-Joseph dit qu'il serait intéressant d'avoir des retombées des écoles 240 dans les écoles régulières.

#### **Résolution CP20220110-05**

#### DEMANDE DE RENOUVELLEMENT 2022-2023 AUX FINS D'UN PROJET PARTICULIER POUR L'ÉCOLE INTERNATIONALE DE GREENFIELD PARK

CONSIDÉRANT l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique se lisant comme suit :

Exceptionnellement, à la demande d'un groupe de parents et après consultation du comité de parents, le centre de services scolaire peut, avec l'approbation du ministre, aux conditions et pour la période que ce dernier détermine, établir une école aux fins d'un projet particulier autre qu'un projet de nature religieuse.

Le centre de services scolaire peut déterminer les critères d'inscription des élèves dans cette école. Il doit donner la priorité aux élèves qui relèvent de sa compétence au sens du premier alinéa de l'article 204.

CONSIDÉRANT la présentation effectuée par les représentants du Centre de services scolaires lors des séances du comité de parents Marie-Victorin (CPMV) du 6 décembre 2021 et du 10 janvier 2022;

CONSIDÉRANT que la présentation contient les éléments suivants :

- Le bâtiment identifié pour l'établissement du projet particulier;
- L'analyse d'impact sur l'organisation des services;
- La description du projet;
- La description des critères d'inscription et des conditions ou critères d'admission;
- La description des contributions financières qui pourraient être exigées par l'établissement scolaire dans le cadre spécifique de ce projet particulier et l'estimation du montant de ces contributions financières;

CONSIDÉRANT les consultations auprès des conseils d'établissement par les représentants au comité de parents ainsi que la plénière du 10 janvier 2022 à ce sujet;



CONSIDÉRANT l'assurance apportée par les parents ayant présenté le projet qu'il est important, pour ceux-ci et pour l'école qu'ils représentent, de conserver une accessibilité pour toutes les familles à cette école, y compris en mettant en place des mesures de soutien advenant que certains se sentent restreint dans leur liberté de s'inscrire à cause de considérations financières;

CONSIDÉRANT l'importance soulevée par plusieurs d'encourager une diversité de choix ainsi que l'innovation dans l'offre de programmes afin de susciter l'intérêt et l'engagement des jeunes dans la réussite de leurs études;

IL EST PROPOSÉ PAR M. STÉPHANE SIMARD ET APPUYÉ PAR M. NATHANIEL LIBERGE QUE LE COMITÉ DE PARENTS MARIE-VICTORIN :

RECOMMANDE au Conseil d'administration du Centre de services scolaire Marie-Victorin d'autoriser la demande de renouvellement 2022-2023 aux fins d'un projet particulier pour l'École internationale de Greenfield Park en vertu de l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique.

**Adopté à l'unanimité**

### **Résolution CP20220110-06**

#### DEMANDE DE RENOUELEMENT 2022-2023 AUX FINS D'UN PROJET PARTICULIER POUR L'ÉCOLE INTERNATIONALE LUCILLE-TEASDALE

CONSIDÉRANT l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique se lisant comme suit :

Exceptionnellement, à la demande d'un groupe de parents et après consultation du comité de parents, le centre de services scolaire peut, avec l'approbation du ministre, aux conditions et pour la période que ce dernier détermine, établir une école aux fins d'un projet particulier autre qu'un projet de nature religieuse.

Le centre de services scolaire peut déterminer les critères d'inscription des élèves dans cette école. Il doit donner la priorité aux élèves qui relèvent de sa compétence au sens du premier alinéa de l'article 204.

CONSIDÉRANT la présentation effectuée par les représentants du Centre de services scolaires lors des séances du comité de parents Marie-Victorin (CPMV) du 6 décembre 2021 et du 10 janvier 2022;

CONSIDÉRANT que la présentation contient les éléments suivants :

- Le bâtiment identifié pour l'établissement du projet particulier;
- L'analyse d'impact sur l'organisation des services;
- La description du projet;
- La description des critères d'inscription et des conditions ou critères d'admission;
- La description des contributions financières qui pourraient être exigées par l'établissement scolaire dans le cadre spécifique de ce projet particulier et l'estimation du montant de ces contributions financières;

CONSIDÉRANT les consultations auprès des conseils d'établissement par les représentants au comité de parents ainsi que la plénière du 10 janvier 2022 à ce sujet;

CONSIDÉRANT l'assurance apportée par les parents ayant présenté le projet qu'il est important, pour ceux-ci et pour l'école qu'ils représentent, de conserver une accessibilité pour toutes les familles à cette école, y compris en mettant en place des mesures de soutien advenant que certains se sentent restreint dans leur liberté de s'inscrire à cause de considérations financières;

CONSIDÉRANT l'importance soulevée par plusieurs d'encourager une diversité de choix ainsi que l'innovation dans l'offre de programmes afin de susciter l'intérêt et l'engagement des jeunes dans la réussite de leurs études;

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-PHILIPPE GINGRAS ET APPUYÉ PAR M. MICKAËL PERREULT QUE LE COMITÉ DE PARENTS MARIE-VICTORIN :

RECOMMANDE au Conseil d'administration du Centre de services scolaire Marie-Victorin d'autoriser la demande de renouvellement 2022-2023 aux fins d'un projet particulier pour l'École internationale Lucille-Teasdale en vertu de l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique.

**Adopté à l'unanimité**

### **Résolution CP20220110-07**

#### DEMANDE DE RENOUELEMENT 2022-2023 AUX FINS D'UN PROJET PARTICULIER POUR L'ÉCOLE FÉLIX-LECLERC

CONSIDÉRANT l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique se lisant comme suit :

Exceptionnellement, à la demande d'un groupe de parents et après consultation du comité de parents, le centre de services scolaire peut, avec l'approbation du ministre, aux conditions et pour la période que ce dernier détermine, établir une école aux fins d'un projet particulier autre qu'un projet de nature religieuse.

Le centre de services scolaire peut déterminer les critères d'inscription des élèves dans cette école. Il doit donner la priorité aux élèves qui relèvent de sa compétence au sens du premier alinéa de l'article 204.

CONSIDÉRANT la présentation effectuée par les représentants du Centre de services scolaires lors des séances du comité de parents Marie-Victorin (CPMV) du 6 décembre 2021 et du 10 janvier 2022;

CONSIDÉRANT que la présentation contient les éléments suivants :

- Le bâtiment identifié pour l'établissement du projet particulier;
- L'analyse d'impact sur l'organisation des services;
- La description du projet;
- La description des critères d'inscription et des conditions ou critères d'admission;
- La description des contributions financières qui pourraient être exigées par l'établissement scolaire dans le cadre spécifique de ce projet particulier et l'estimation du montant de ces contributions financières;

CONSIDÉRANT les consultations auprès des conseils d'établissement par les représentants au comité de parents ainsi que la plénière du 10 janvier 2022 à ce sujet;

CONSIDÉRANT l'assurance apportée par les parents ayant présenté le projet qu'il est important, pour ceux-ci et pour l'école qu'ils représentent, de conserver une accessibilité pour toutes les familles à cette école, y compris en mettant en place des mesures de soutien advenant que certains se sentent restreint dans leur liberté de s'inscrire à cause de considérations financières;

CONSIDÉRANT l'importance soulevée par plusieurs d'encourager une diversité de choix ainsi que l'innovation dans l'offre de programmes afin de susciter l'intérêt et l'engagement des jeunes dans la réussite de leurs études;

IL EST PROPOSÉ PAR M. JÉRÔME SAVARIA-CARRIÈRE ET APPUYÉ PAR M<sup>ME</sup> ALEJANDRA ODGERS QUE LE COMITÉ DE PARENTS MARIE-VICTORIN :

RECOMMANDE au Conseil d'administration du Centre de services scolaire Marie-Victorin d'autoriser la demande de renouvellement 2022-2023 aux fins d'un projet particulier pour l'école Félix-Leclerc en vertu de l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique.

**Adopté à l'unanimité**

#### **7.4 PLÉNIÈRE SUR LA RÉPARTITION DES SERVICES ÉDUCATIFS 2022-2023**

---

La représentante de l'école Saint-Joseph mentionne qu'on ne voit plus la classe passe-partout de son école et se demande si c'est un oubli ou si la décision a été prise de la retirer.

---

### **8. PROJET DE LOI SUR LE PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE**

---

#### **8.1 PRÉSENTATION**

---

M. Nicolas Brosseau aimerait recueillir les commentaires et question des représentants sur le projet de loi entourant la réforme du protecteur de l'élève pour alimenter le mémoire de la FCPQ. M. Brosseau présente un tableau comparatif du service du protecteur de l'élève actuel versus celui de la réforme, préparé par la FCPQ. Les documents ont été envoyés aux représentants par courriel.

#### **8.2 PLÉNIÈRE**

---

Le lien du sondage est le même qui a été envoyé en suivi de la rencontre de décembre et sera aussi envoyé en suivi de cette rencontre : <https://forms.gle/nfD2JDscZxLwxPt66>.

---

### **9. RETOUR SUR LA PLÉNIÈRE DU CPMV DU 22 NOVEMBRE 2021**

---

Quatre personnes ont pris des notes lors de la plénière virtuelle du 22 novembre. Celles-ci les feront parvenir au président afin de les partager.

M<sup>me</sup> Dominique De Lierre a participé à la table Aménagements des cours d'école. Il y a notamment été question des initiatives qui fonctionnent bien pour amasser des fonds et des bonnes manières de procéder.

M<sup>me</sup> Gaëlle Goutier participait quant à elle à la table Calendriers et horaires scolaires. Plusieurs idées ont été nommées comme étendre l'année scolaire sur toute l'année, avoir un horaire à la carte, faire l'école le samedi ou commencer plus tard le matin.

---

### **10. PAROLES**

---

#### **10.1 AUX REPRÉSENTANTS DU CCSEHDAA**

---

M. Brosseau mentionne qu'il n'y a pas eu de rencontre du comité encore. Il devrait y en avoir une d'ici la fin du mois.

#### **10.2 AUX RESPONSABLES DE DOSSIERS À L'EXÉCUTIF**

---

##### *FCPQ*

M. Nicolas Brosseau participera au conseil général de la FCPQ au début du mois de février. Il informe également les participants que le colloque national se tiendra le 28 mai à Victoriaville, en mode hybride. Les parents intéressés à y participer n'ont qu'à se manifester à l'exécutif. On souligne que le transport sera remboursé.

##### *Transports*

Le représentant du CP sur ce comité, M. Olivier Bourreau, a été élu président de ce comité. Il mentionne que le SOTS a commencé sa réflexion sur les grilles-horaires du secondaire et ensuite primaire, et souhaite travailler avec le représentant du sous-comité du CP. On rappelle aux représentants qu'un onglet spécial

---

concernant le transport se trouve dans le document questions-réponses qui se trouve dans le dossier *Partage* du CP.

*C.A.*

M. Nicolas Brosseau résume les dernières rencontres du C.A. et annonce l'arrivée possible d'une nouvelle école secondaire en 2023 au CSSMV. Celle-ci libérerait notamment des places aux écoles secondaires André-Laurendeau et Jacques-Rousseau. Une rencontre régulière du C.A. est prévue demain.

*Formations*

M. Jean-Philippe Gingras informe les représentants des prochaines formations à venir à la FCPQ :

12 janvier 2022 - Discipline et leadership [N. Doyon]

18 janvier 2022 - Espace parents : Tools to Support Your Child in Their Orientation [OCCOQ] (en anglais seulement)

20 janvier 2022 - L'apprentissage des tables de calcul mental [ADOQ]

26 janvier 2022 - Accompagner son enfant dans la progression de ses apprentissages [École branchée]

2 février 2022 - La douance : pour aller plus loin [ADOQ]

16 février 2022 - Le comité EHDAA [FCPQ]

Pour s'inscrire : <https://formation.cpmv.ca/>

*Culturel*

Il n'y a pas eu de rencontre du comité depuis le dernier CP.

### **10.3 AUX RESPONSABLES DE COMITÉS**

---

*Communications*

Le sous-comité se rencontre demain.

*Frais aux parents*

Le sous-comité est en attente de documents du CSSMV.

*Cyber\**

Le sous-comité fera un retour au prochain CP.

*Calendrier et horaires*

Le sous-comité est en attente d'une rencontre avec le SOTS.

*Comité ad hoc admission au secondaire*

Le CSSMV a partagé les dates de rencontre avec M. Grenon. Si des représentants sont intéressés à assister à ces rencontres, on leur demande de se manifester à l'exécutif.

### **10.4 AU TRÉSORIER**

---

Le trésorier M. Bourreau n'a pas de commentaire.

### **10.5 AU SECRÉTAIRE**

---

Le secrétaire M. Bourreau n'a pas de commentaire.

### **10.6 AUX MEMBRES (REPRÉSENTANTS DES ÉCOLES)**

---

M. Nicolas Brosseau propose que le CP prépare une mention de remerciement pour le personnel des écoles spécialisées. Stéphane Simard propose, secondé par Stéphane Farmer l'amendement suivant : ajouter « personnel de soutien qui a été appelé à être présent ».

## Résolution CP20220110-08

### MOTION DE REMERCIEMENT

CONSIDÉRANT le travail exceptionnel et le dévouement hors du commun des membres du personnel impliqué lors de la prestation de service particulière en cette cinquième vague (sans diminuer pour autant la valeur reconnue pour tout le travail accompli depuis le début de la pandémie par l'ensemble du personnel des écoles et du CSS);

SUR PROPOSITION DE M. NICOLAS BROSEAU ET APPUYÉ PAR M<sup>ME</sup> CÉLINE MORELLON, IL EST RECOMMANDÉ QUE LE COMITÉ DE PARENTS MARIE-VICTORIN MANDATE SON EXÉCUTIF POUR :

QUE celui-ci fasse parvenir en particulier aux techniciennes et aux employés des services de garde du CSSMV, à tous les employés de soutien des écoles ayant dû travailler en présence dans ces circonstances difficiles, de même qu'à tout le personnel des équipes-écoles des écoles spécialisées, nos sincères remerciements, tout en soulignant qu'en tant que parents nous sommes très appréciatifs des efforts et de la qualité du service offert dans ces éprouvantes circonstances.

**Adopté à l'unanimité**

Le représentant de l'école d'Iberville aimerait savoir si le CP pourrait faire une proposition à la direction générale du CSSMV pour voir si elle serait disponible à développer des écoles secondaires avec sport d'élite, en formule similaire au Collège français.

Le représentant de l'école secondaire Jacques-Rousseau mentionne que le CÉ de son école a préparé une lettre aux parents de son école en appui à la direction, concernant le haut taux d'absentéisme des élèves et le laisser-aller des parents. Il souligne également que l'école a changé de directeur.

On rappelle aux membres des CÉ de ne pas hésiter à faire appel aux élus municipaux. M. Bourreau souhaiterait communiquer avec son élu municipal mais est très déçu de ses communications desquelles il n'a pas de retour. La représentante de l'école Vauquelin mentionne que la nouvelle élue de comté siège au conseil d'établissement.

On demande à M<sup>me</sup> Shana Gagnon-Fortin de faire parvenir sa question à l'exécutif.

### **10.7 AU PUBLIC**

Pas de public.

### **11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La prochaine rencontre se tiendra le 7 février 2022. Sur épuisement de l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 22 h 10.

*Ce procès-verbal a été rédigé par Geneviève Brochu,  
secrétaire administrative du comité de parents Marie-Victorin*

Nicola Grenon  
Président

Olivier Bourreau  
Secrétaire